

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le jeudi 11 mars 2021



## Agir pour préserver la biodiversité marine

### L'Ifremer et l'OFB renforcent leur coopération par la signature d'un accord cadre

Ce jeudi 11 mars 2021, l'Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer – Ifremer, et l'Office français de la biodiversité – OFB, signent un accord-cadre d'une durée de 4 ans visant à renforcer leur partenariat.

L'accord-cadre Ifremer / OFB est signé par François HOULLIER, PDG de l'Ifremer, et Pierre DUBREUIL, directeur général de l'OFB, en présence de Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, dans les locaux du ministère de la Transition écologique qui exerce une cotutelle sur les deux établissements.

**L'Ifremer, établissement de recherche dédié à la mer, et l'OFB, établissement expert et de référence sur la biodiversité, décident de mener ensemble des actions pour mieux connaître la biodiversité marine (habitats, espèces, services rendus), pour améliorer le suivi et l'évaluation de son état de santé, pour mieux connaître et évaluer les menaces qui pèsent sur nos mers. Il s'agira aussi de proposer aux décideurs et aux gestionnaires d'aires marines protégées les mesures de régulation les plus pertinentes scientifiquement aujourd'hui et demain.**

La signature de l'accord-cadre a lieu en ouverture d'un séminaire interne commun Ifremer / OFB de deux jours dont l'objectif est d'identifier les actions concrètes qui seront menées ensemble dès cette année.

Ce partenariat s'articule autour des axes suivants :

- ▶ la mise en œuvre des directives européennes (directive cadre sur l'eau, directive cadre stratégie pour le milieu marin, directive cadre pour la planification de l'espace maritime, directives habitat-faune-flore et directive oiseaux) ;
- ▶ l'observation et le suivi des écosystèmes marins, en acquérant des données de qualité sur ces milieux et la bancarisation de ces données;
- ▶ l'appui de l'État dans la construction des politiques de préservation et de gestion de la biodiversité marine d'aujourd'hui et de demain en mobilisant la recherche;
- ▶ la valorisation auprès de tous les publics les données et résultats issus du partenariat.

Ce partenariat est aussi l'occasion pour les deux établissements de poursuivre et développer des actions de connaissance mutuelles pour mieux coopérer ensemble.

### **Bérangère ABBA, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité :**

« Mon combat est d'agir pour que la biodiversité prenne toute sa place dans nos politiques publiques, comme le climat. Notre Stratégie Aires Protégées 2021-2030 a pour objectif de protéger 30% du territoire et des eaux françaises d'ici 2022, dont 10% en protection forte. Pollution, surexploitation, espèces invasives, artificialisation et destruction des habitats : pour toutes ces pressions, des réponses existent.

Les travaux de l'Ifremer et de l'OFB doivent en permettre la mise en œuvre de façon pérenne. »

**François Houllier, PDG de l'Ifremer :**

« Avec cet accord, nous renforçons notre collaboration avec l'OFB pour que nos recherches et expertises scientifiques servent au mieux les politiques publiques, d'aujourd'hui et de demain, dédiées aux milieux marins et à leur biodiversité. Cette collaboration renforcera donc le suivi de la santé des écosystèmes marins ainsi que notre communication commune sur la biodiversité marine, qui est à la fois exceptionnelle, encore mal connue et menacée. Ensemble, grâce à nos complémentarités et à nos partenariats respectifs avec d'autres établissements, nous couvrons l'ensemble de la "chaîne de la connaissance" sur les milieux marins, depuis l'exploration et la recherche jusqu'à la mise en œuvre et au suivi des politiques publiques. Cet accord doit ainsi nous être mutuellement bénéfique et demeurer ouvert. »

**Pierre Dubreuil, directeur général de l'OFB :**

« Ce qui est nouveau avec cet accord-cadre, c'est l'idée de « faire ensemble » : chaque établissement a ses ressources, ses experts et ses domaines privilégiés d'action mais nous partageons la mission d'appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre des politiques publiques. Ainsi, il nous paraît naturel de renforcer nos liens, ce qui suppose de mener des opérations en coopération, réunissant des ressources des deux établissements. A l'OFB, par exemple, nous gérons des aires marines protégées pour lesquelles nous nous appuyons sur la connaissance, qu'un parc devienne un site atelier pour la recherche scientifique me semble ainsi très utile. Nous sommes aussi chargés à l'OFB de mobiliser la société afin qu'elle participe à la protection de nos mers, pour cela des opérations conjointes de sciences participatives ou d'aires marines éducatives pourront désormais se réaliser ensemble ».

*Établissement public de l'État créé le 1<sup>er</sup> janvier 2020, l'Office français de la biodiversité exerce des missions de connaissance scientifique et technique sur les espèces, les milieux et leurs usages, de surveillance et de contrôle des atteintes à l'environnement, de gestion des espaces protégés, de mobilisation de la société et d'appui aux acteurs sur l'ensemble des enjeux de biodiversité aquatique, terrestre et marine, dans l'hexagone et les Outre-mer.*

**Contacts presse**

**Service presse de Bérangère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité**

01 40 81 18 11

[presse.abba@ecologie.gouv.fr](mailto:presse.abba@ecologie.gouv.fr)

**Ifremer :**

Julie Danet / 02 98 22 46 46 - 06 07 84 37 97  
Arthur de Pas / 02 98 22 41 07 - 06 49 32 13 83

[presse@ifremer.fr](mailto:presse@ifremer.fr)

**OFB :**

Florence Barreto / 06 98 61 74 85  
Romane Dondi / 07 63 32 69 89

[presse@ofb.gouv.fr](mailto:presse@ofb.gouv.fr)  
[ofb@rumeurpublique.fr](mailto:ofb@rumeurpublique.fr)

**Office français de la biodiversité**

Pôle de Vincennes

« Le Nadar » Hall C - 5 Square Félix Nadar

94300 Vincennes

[www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)